PRIX D'ABONNEMENT: 10 francs pour un an; 5 fr. 50 pour six mois; 3 francs pour trois mois. PRIX D'INSERTION: 10 centimes la ligne. (Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX,

ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION : IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT, Escaliers-du-Marché 21 et 22.

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).								
1862	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLI réduite à 0°.			LIMÈTRÉS	TEMPÉRATURE en degrés centigrades		en 24 h.	
Décembre	8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum	Millimetres	
15	727,5	727,8	727,4	727,4	0,7	+ 2,6	0,0	

BUREAU D'ANNONCES: LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,

Palud 2 (porte à gauche), ouvert de 8 h. à midi, de 1 h. à 3 h. et de 5 h. à 8 h.

AVIS

A dater de demain, la distribution de l'Estafette n'aura plus lieu, vu l'heure tardive, que dans les limites de l'éclairage au gaz. Les personnes domiciliées en dehors de cette zone voudront bien indiquer, à la librairie Delafontaine et Rouge, un local en ville où leur journal puisse être déposé.

ANNONCES DIVERSES.

CHEMIN DE FER DE LAUSANNE-FRIBOURG-BERNE

EXPLOITATION

TRANSPORT DES MARCHANDISES **AVIS AU COMMERCE**

[23] En attendant la publication des tarifs du service direct pour la ligne de Lausanne à Fribourg et à Berne, la Compagnie a l'honneur de prier les personnes qui désireraient expédier des marchandises d'une des stations de la Suisse française à l'une des stations de la Suisse allemande, et vice-versa, par Fribourg, ou qui auraient des expéditions à faire à l'une des stations de cette ligne, de vouloir bien adresser leurs expéditions à l'agent spécial de la Compagnie, à la gare de Lau-sanne ou à la gare de Berne, qui se chargera de faire la réexpédition sans frais pour l'expéditeur.

Le prix de transport sera calculé en soudant les taxes du service direct pour Lausanne ou pour Berne à celles du service intérieur de la ligne de Fribourg, déduction faite des frais de manutention à la gare de réexpédition.

Fribourg, le 5 décembre 1862.

A la librairie DELAFONTAINE & ROUGE

PLACE DE LA PALUD 2.

PUBLICATIONS NOUVELLES POUR ÉTRENNES.

Contes de Pérault-Doré. 38 grandes compositions par Gustave Doré. - Format grand in-4, richement cartonné,

Atala de Chateaubriand. Édition de grand luxe avec 44 dessins de Gust. Doré. - Un magmifique vol. in-4, cart. richement, 60 fr.

Graziella de Lamartine. Edition de grand luxe avec 35 grandes compositions d'Alfred de Curzon. - Un magnifique volume in-4, cart. richement, 40 fr.

La Terre avant le déluge, par L. Figuier. — 1 vol. in-8 illustré de 336 vignettes et accompagné de sept cartes géologiques coloriées, 10 fr.

Les Contes du Petit Château, par J. Macé, auteur de l'Histoire d'une bouchée de pain. — 1 vol. in-8, illustré par Bertall, 10 fr.

Le Théâtre du Petit Château, par J. Macé. — 1 vol. in-8 sur vélin, illustré par Froment, 10 fr.

Nouvelles et dernières scènes de la Comédie enfantime, par L. RATISBONNE, illustrées par Froment. Riche édition, pareille à la première série. — 1 beau vol. in-8 sur vélin, 10 fr.

Les vrais Robinsons. Naufrages. - Solitudes. - Voyages. - 1 magnifique vol. grand in-8, illustré de 89 gravures, publié par le Magasin pittoresque. 15 fr.

Magasin Pittoresque, année 1862. — Broché, 6 fr. 50 cent.; relié, 8 fr.

Musée des Familles, année 1862. — Broché, 6 fr. 50 c. Ami de la Jeunesse, année 1862. — Broché, 3 fr. 50 c.; relié,

Le Canton de Vaud. Tableau de ses aspects, de son histoire. de son administration et de ses mœurs, par L. Vulliemin. — 1 vol. in-12, 3 fr. 50

[24] J. Rossier, cordier, Halle de St-Laurent, est toujours bien assorti de tous les articles concernant son état.

[18] M. Ch. MARCEL, St-Pierre 12, offre à vendre ou à louer un fort bon piano à queue, solidement établi.

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.

COMMENT ON AIME.

II.

·Un dimanche que, par un beau soleil; la famille Delvecourt se disposait à partir pour la campagne, où elle aimait à diner bucoliquement sur l'herbe, la sonnette résonna avec violence, et à peine Suzanne eut-elle ouvert la porte, qu'un homme s'élança d'un air joyeux dans l'appartement.

-Ah! s'écria-t-il, je vous ai donc enfin dénichés! ce n'est pas malheureux! Bonjour ma chère dame! bonjour, ma gentille Suzanne! et à toi aussi, bonjour, mon petit Thé...! Ah! peste! je ne me souviens plus de ce nom-là.

Et il sauta au cou de Mme Delvecourt, qu'il faillit étouffer, embrassa très résolument la jeune fille, et broya comme dans un étau la main de Théodule.

- Eh bien, reprit-il en reculant de quelques pas et en se croisant les bras, est-ce que vous ne me

reconnaissez pas, moi, Philippe Varnier, l'ancien ami de ce pauvre Delvecourt, dont j'ai appris la fin par un de nos amis communs que je viens de rencontrer? Ah ça! huit ans passés au Mexique m'ontils changé à ce point? vous me désespérez!

Cette brusque entrée avait un peu étourdi Mme Delvecourt, et elle demeura un moment interdite; mais elle avait parfaitement reconnu Philippe Varnier, que ses allures rondes et cordiales devaient suffire à faire reconnaître. Suzanne et Théodule même l'avaient presque tout de suite remis. C'était un grand gaillard de trente-six à quarante ans, avec une figure assez belle, ouverte et franche, avec de l'embonpoint et un ventre légèrement rebondi, avec cet entrain qui tient lieu d'esprit aux gens corpulents et gais. Tel il était parti pour le Mexique huit ans auparavant, tel il revenait; avec cette différence pourtant qu'il rapportait de la liquidation de ses affaires commerciales, plus de deux cent mille piastres dont il était presque totalement dépourvu lors de son départ pour l'Amérique. Cette lourde charge n'avait en rien diminue sa belle

Suzanne lui présenta une chaise et l'invita à s'as-

- Non pas! dit-il. Vous allez sortir, et je ne veux pas vous retarder. Nous sommes gens de revue, et je vous déclare que je viendrai souvent vous importuner. J'en ai bien le droit, ce me semble, car j'aimais beaucoup cet excellent Delvecourt, et j'en-, tends rester toujours l'ami de la famille. Est-ce que vous auriez la cruauté de me refuser ca?
- Pas le moins du monde, mon cher monsieur Varnier, répondit Mme Delvecour en souriant. Aussi souvent que vous viendrez nous visiter, vous serez le bienvenu. Je me souviens toujours que vous étiez notre boute-en-train autrefois.
- Un vrai diable à quatre! Eh bien, je n'ai pas. change: bon pied, bonne langue, bon estomac et bon cœur par-dessus le marché, pa sez-moi le compliment. Bah! la vie n'est pas si longue, et c'est perdre son temps que de se faire du chagrin!... Mais, encore une fois, vous vous disposiez à sortir et je m'en vais.
- Oh! nous ne sommes pas pressés, dit Suzanne, nous allons dîner sur l'herbe à la campagne.
- Ah! vraiment. Mais c'est très gentil ça. J'ai aussi conservé le goût de ces parties-là, moi, en dépit de sots qui s'en moquent. Vous rappelezvous, ma chère Mme Delvecourt, nos joyeuses

CAISSE DE RENTES SUISSE

(Schweizerische Renten-Anstalt)

INSTITUTION NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

SITUATION DE LA CAISSE.

Capital de garantie du Crédit suisse, à Zurich : fr. 15,000,000

PARTICIPATION DE L'ÉTAT DE ZURICH ET DE LA CONFÉDÉRTAION.

le Grand Conseil zuricois ayant voté une subvention annuelle de 20,000 fr. et le Conseil fédéral accordant 8,000 fr. par an à verser dans la Caisse pour assurer des pensions aux familles des pasteurs et instituteurs du dit canton, et aux professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale.

Pour assurer 1000 fr. à ses héritiers (ou à qui que ce soit). on paie annuellement:

				Durant
Age de l'assuré	Pendant 10 ans	Pendant 45 ans	Pendant 20 ans	
25 ans,	49 fr.	37 fr.	31 fr.	22 fr.
30 »	51,50	39,50	33,50	24,50
35 >	56,—	42,	36,—	27,50
4 0 »	62,50	47,50	40,—	32,50
45 •	69,50	53,	45,50	39, —
60 ,	100.—	83.—	78.—	71.50

Ces assurances en cas de décès, constituant une CAISSE CÉNÉRALE DES VEUVES ET DES ORPHELINS, doivent surtout être recommandées à tout chef de famille qui, réfléchissant à l'incertitude de la vie, désire assurer un capital relativement considérable à sa famille survivante, par le moyen d'économies modiques annuelles qui, placées ailleurs par lui, ne produiraient la même somme qu'au bout de longues années, tandis que la Caisse paie cette somme assurée quand même le souscripteur serait enlevé aux siens immédiatement après avoir conclu le contrat et n'avoir versé qu'une première mise annuelle. Dans ces assurances en cas de décès, les versements NE SE FONT POINT A FONDS PERDUS. — Ce genre de contrat convient aussi à tout industriel qui veut augmenter son crédit ou pouvoir mieux s'arranger avec des créanciers, etc. -(Voir les Statuts, pages 21 et suivantes.)

Rentes viagères immédiates. — 100 fr. versés UNE FOIS POUR TOUTES assurent une RENTE de :

7,69 fr. 8,33 fr. 10,20 fr. 11,23 fr. 12,04 fr. a l'age de **50** ans **55** ans **60** ans **65** ans **70** ans 70 ans. Les rentes viagères immédiates conviennent plus spécialement à des personnes âgées et sans famille qui désireraient augmenter leurs revenus et n'avoir en même temps aucun souci d'administration; - aux négociants aisés qui ne voudraient pas avoir à regretter de n'avoir pas, durant leur prospérité, employé une partie de leur fortune à pourvoir de cette façon aux besoins de l'avenir, etc.

Rentes viagères différées. Pour s'assurer une rente de 100 fr., à partir de sa 60e année, une personne

Agée de 20 ans 25 ans 30 ans 35 ans 40 ans 45 ans

paie annuellement. . 6 fr. 20 9 fr. 40 13 fr.

Les rentes viagères différées, soit pensions de retraite, répondent surtout au désir de celui qui, par le moyen de modiques économies annuelles, veut se créer un REVENU CER-TAIN pour SES VIEUX JOURS, à partir d'un âge déterminé, par exemple à dater de sa 55°, 60° ou 65° année. — La rente annuelle, immédiate ou différée, échoit au 31 décembre, et si le rentier meurt dans le courant de l'année, la Caisse paie encore la fraction de rente qui correspond au temps écoulé depuis le 31 décembre précédent jusqu'à la date du décès du rentier.

Les assurés de la Caisse de Rentes sont tenus au courant de la marche de l'établissement par les COMPTES-RENDUS qui se publient annuellement après avoir été vérifiés par le Conseil de surveillance, dont voici la composition actuelle (trois membres nommés par le gouvernement zuricois, dix par dix autres gouvernements cantonaux et trois par le Crédit suisse): MM. F. WILD, conseiller d'Etat et direct des finances, à Zurich;

- D' J.-J. RÜTTIMANN, professeur et membre du Conseil des Etats, à Zurich;
- D' A. ESCHER, ancien président du Conseil d'Etat, etc., à Zurich:
- Von Peyer-Imhof, conseiller national, à Schaffhouse;
- C. OTT-TRÜMPLER, à Zurich, membre de la Chambre de commerce:
- H. STAPFER, à Horgen, membre de la Chambre de commerce;
- A. MATTHYS, membre du Grand Conseil et avocat, à Berne;
- A. JECKER, conseiller d'Etat, à Soleure;
- S. DÆTTWYLER, caissier de la Banque cantonale, à Aarau;
- D. ROSENMUND-BERRI, de Liestal; C. VALENTIN, conseiller d'Etat, à Coire;
- G. LABHART, président du Conseil d'Etat, à Frauenfeld;
- C. NAGER, administrateur, à Lucerne;
- D' J. Blumer, membre du Conseil des États, à Glaris;
- J.-C. BERLOCHER, président du Directoire de commerce, à
- GASSER, conseiller d'Etat, à Schaffhouse.

Nous rappelons aux personnes déjà assurées auprès de la Caisse de Rentes, que le prochain versement de leurs primes doit se faire dans le courant du mois de janvier 1863.

S'adresser chez MM. William Denis, agent général, rue Neuve, 4; Gattabin, notaire; Ch. Bessières, banquier, à Lausanne, et chez M. Bolomey, notaire, à Lutry.

excursions sur les bords de la Marne ou dans les bois de Ville-d'Avray? Il y a longtemps de cela: Suzanne, je devrais dire maintenant mademoiselle

- Je suis toujours Suzanne tout court pour les amis de mon père, interrompit la jeune fille avec une grace exquise.
- -Va donc pour Suzanne tout court! reprit joyeusement Varnier; Suzanne n'était pas plus haute que ma botte, mais elle promettait dejà de devenir ce qu'elle est, un beau brin de fille, parbleu! Oh! ne rougissez pas, enfant; je n'en dirai pas davantage, je n'aime pas les fadeurs. Et puis, c'est l'affaire des jeunes gens d'adresser de beaux compliments aux jeunes filles; n'est-ce pas, Théodule? Ah! m'y voilà: Théodule, un joli nom, ma foi! Mais il y a huit ans que je ne l'ai prononcé, et c'était excusable de l'avoir un peu oublié, d'autant que j'ai de la peine à reconnaître dans le grand garçon que voici, le diablotin de quatorze ans qui me gagnait toujours aux doubles tours à la corde, vu que je n'ai jamais pu faire que des simples.
- Vous aviez, en effet, la bonté de jouer avec moi, répondit Théodule; aussi vous ai-je conservé un de mes meilleurs souvenirs.

- Ah! ah! j'en suis enchanté. J'aime les jeunes gens. Touchez-là: nous sauterons encore. Mais, en attendant, vous allez me mettre à la porte, autrement je ne m'en irai jamais.

Tous les quatre partirent d'un franc éclat de

- Si je croyais que cela pût vous faire plaisir, dit Mme Delvecourt, je vous dirais sans façon : Venez avec nous, mon cher monsieur.
- Si je ne craignais pas d'être un gros importun, je vous répondrais : Parbleu! je ne demande pas mieux, ma chère dame.
- Eh bien, répliqua Suzanne, ne craignez rien ni l'un ni l'autre, et c'est une chose entendue.
- J'accepte donc avec intrépidité, s'écria Varnier. Bah! les amis sont toujours les amis, et vive la ioie! En route.

Lorsqu'ils furent descendus, un groom ouvrit, à la vue de Varnier, qui s'était avance le premier, le marchepied d'une élégante calèche stationnant à la porte. Varnier tendit galamment la main à Mme Delvecourt stupéfaite, et la fit monter presque de force. Suzanne et Théodule, non moins ébahis, montèrent ensuite.

- Où allons-nous? demanda Varnier en souriant

dans sa barbe de la surprise étourdissante de ses trois amis.

Il fut obligé de répéter la question.

- A Saint-Maur, répondit Suzanne.

TTT-

La calèche traversa le défilé, dont les murs humides et lézardés, fort étonnés d'être coudoyés par un superbe équipage, semblèrent se pencher pour le saluer avec gratitude, ce qui pouvait donner de l'inquiétude pour leur équilibre.

Sur le boulevard seulement, Mme Delvecourt, revenue de sa stupéfaction, adressa à Varnier quelques paroles mélangées de reproches et d'excuses.

-- Vous ne nous aviez pas dit... Si j'avais su... jamais nous ne vous eussions engage ... Les simples plaisirs du pauvre ne sauraient plus vous convenir..., et les belles voitures ne nous vont guère.

Théodule et Suzanne gardaient le silence; ils éprouvaient comme une sorte de vague saisissement. Quand on est fait aux habitudes d'une humble existence, tout ce qui tend brusquement à nous en écarter un moment cause toujours plus de peine que de plaisir. Il semble donc qu'on redoute de

LIQUIDATION

Chez E. WEILER, rue Saint-Francois, 22, Lausanne.

[8] Vu l'approche du nouvel-an et pour accélérer l'écoulement des marchandises, le public est avisé que toute les nouveautés pour robes seront vendues 20 pour cent au dessous des prix ordinaires.

Lainage, toilerie en fil et en coton, damas pour meubles, couvertures, draperie, châles en grand choix.

Foulards de Lyon, haute nouveauté, première qualité, à 3 fr. 65.

Châles tartans carrés-longs, pure laine, à fr. 8.

CONFECTIONS POUR DAMES ET ENFANTS

EXCESSIVEMENT BON MARCHÉ.

Magasin de l'Hôtel de la Poste,

A L'ANGLE DU GRAND PONT.

Encore quinze jours de vente, vu'les prochaines démolitions.

Les habillements confectionnés pour hommes seront vendus au prix coûtant, vu le peu de jours qu'il nous reste pour les liquider.

HUILE D'HERBES DES ALPES.

[21] Cette huile fortifiante est d'une grande efficacité pour la faiblesse des membres des petits enfants et des convalescents, ainsi que pour combattre toutes les affections rhumatismales et ces tiraillements douloureux que ressentent les jeunes gens qui grandissent trop vite pour leur âge. — Prix du flacon, 1 fr. 50 c.

Se vend: à Genève, chez M. Ladé, pharmacien; — à Vevey, chez M. Burnier, pharmacien, — et à Lausanne, chez M. Behrens, pharmacien (ancienne pharmacie Béranger).

CHOUCROUTE DE BERNE.

[22]

Chez SIMOND fils, rue du Pont 13.

Objet perdu.

[10] Perdu vendredi soir, au Casino, une alliance gravée extérieurement, s'ouvrant en croix et portant intérieurement deux noms avec la date du 4 janvier 1854. La rendre contre récompense, place St-Laurent 1, 3^{me} étage.

NOUVELLES POLITIQUES.

MEXIQUE. — Le vapeur la Floride, qui vient d'arriver en France, ramenant le général Lorencez, a apporté la nouvelle de l'entrée à Jalapa du corps d'armée du général Berthier.

trouver moins douces ensuite les modestes coutumes abandonnées par hasard. Varnier comprit ce qui se passait s'ecrétement au cœur de ses amis, et il fit, des prodiges de gaîté pour dissiper le nuage qui les assombrissait. Il réussit à merveille, et l'on n'avait pas atteint Vincennes que la famille était familiarisée avec son brillant véhicule. Mme Delvecourt vantait la mollesse des coussins, Théodule admirait la désinvolture des chevaux, et Suzanne avouait qu'une calèche avait décidément meilleur air qu'un coucou. Quant à Varnier, il déclarait, avec son allégresse intarissable, que plus d'une comtesse, baronne ou marquise faisaient moins que Suzanne honneur à un équipage.

— Ce que c'est que la fortune! disait-il en riant de lui-meme. Il y a huit ans, j'étais à peu près gueux comme Job; il me prend la faitaisie de m'expatrier, et, grâces à quelques opérations hardies couronnées d'un succès insolent, je reviens millionnaire, sans valoir beaucoup mieux qu'avant, et, ce qui est plus rare peut-être, sans valoir beaucoup moins, passez-moi encore le compliment. Ma foi! je n'en suis pas fâché, si surtout ça peut me procurer le vrai plaisir d'être utile à mes vieilles connaissances.

On descendit de voiture aux bords de la Marne, vers l'aqueduc de Saint-Maur, et l'on se promena sur la rive, à l'ombre des peupliers et des saules, sur l'herbe courte et fleurie. Varnier donnait courtoisement le bras à Mme Delvecourt, tandis que Suzanne, vive et gracieuse comme une gazelle, courait en avant, cueillait les myosotis et les convolvulus de la rive, et, jouait avec Théodule, qui, lui, ne pouvait parvenir à secouer une mystérieuse et pénible préoccupation. Varnier les admirait tous les deux.

La journée était délicieuse, le soleil filtrait sa lumière à travers les nuages d'argent et moirait le large ruban d'eau qui glisse entre les iris et les roseaux. La brise était fraîche et parfumée; elle arrondissait gracieusement les voiles latines des chaloupes qui voguaient sur la Marne, C'était à faire mourir d'envie d'aller en bateau. Varnier en loua un, dans lequel on descendit jusqu'à Champigny, où l'on dina gaiment sur une pelouse à l'ombre d'un grand noyer. Diner frugal s'il en fût jamais, que notre millionnaire, plus délicat que fluet. craignit de gâter en le rendant plus somptueux.

Quand on regagna Saint-Maur, le soleil commençait à se nicher dans le feuillage du bois de Vin-

GRÈCE. — Les rapports parvenus d'Athènes et de Londres confirment la cession des îles Ioniennes faite par l'Angleterre à la Grèce, à la condition que les puissances signataires des traités de 1815 y donnent leur consentement.

ITALIE. — Pendant qu'on parle du brigandage dans les provinces méridionales et des moyens à employer pour le détruire, on a constaté dans le courant de la semaine passée 21 crimes ou attentats de meurtre dans la capitale du royaume, dans Turin même, et, en dehors de ce nombre, neuf cas dans la seule nuit de dimanche passé. Après dix heures du soir, il n'est pas prudent de sortir sans un revolver en poche.

Confédération suisse.

La signature d'un traité d'établissement et de commerce entre la Suisse et la Belgique est chose accomplie. Cette convention, dont l'élaboration a été assez longue, renferme quatorze articles. Elle stipule essentiellement que les ressortissants des deux Etats seront traités sur le territoire de l'autre comme ceux de la nation la plus favorisée. Pareillement, les droits d'entrée grevant les marchandises de provenance belge et suisse, ne doivent pas excéder les taxes douanières qui ont été ou seront accordées aux nations les plus favorisées. Pour certains articles en coton, le traité réserve néanmoins un régime transitoire de deux ans, durant lesquels les exportations suisses auront l'option entre trois modes différents d'acquittement. La Suisse n'obtient, en réalité, aucun avantage qui lui soit particulier; toutefois, à un point de vue général, ce traité est assez important pour nous, en ce que le précédent qu'il pose ouvre les voies à de nouvelles négociations avec les puissances limitrophes de notre territoire.

— Dix-neuf offices télégraphiques nouveaux ont été ouverts en Suisse dans le courant de 1862. Si Romont n'en a pas obtenu un vingtième, la chose provient de ce que cette mesure nécessitait la pose d'un nouveau fil, celui qui longe la ligne d'Oron étant affecté exclusivement aux communications directes entre Berne et Genève.

Canton de Vaud.

Dans sa séance de ce jour, le Grand-Conseil a adopté en 3° débat et définitivement le projet de loi militaire, tel qu'il était sorti du second débat.

Lors de la discussion générale, M. Delarageaz a proposé le rejet de la loi. Cette proposition a été rejetée à l'unanimité moins 6 ou 7 voix (MM. Delarageaz, A. de Gingins, Ruffy, etc.).

Le Grand-Conseil a, en outre, entendu la lecture de l'exposé des motifs et du projet de décret relatif à la question des Dappes. Ce projet de décret sera renvoyé à l'examen d'une commission.

LAUSANNE.

Hier au soir a eu lieu, dans la belle salle de l'hôtel des Trois-Suisses, dite des Quatre Saisons, un banquet par lequel les membres du Conseil communal avaient eu l'heureuse idée de fêter leur installation. Le Conseil d'Etat, invité, était représenté par quatre de ses membres.

cennes et ne dardait plus que des rayons affaiblis. C'était l'heure où toute gaité s'envole pour faire place à un sentiment de réverie irrésistible. Suzanne et Théodule, assis l'un près de l'autre dans le bateau, étaient heureux et pensifs. Mme Delvecourt gardait le silence, et Varnier, quoique naturellement peu enclin à la sentimentalité, semblait subir l'influence de la douce mélancolie répandue dans la nature.

(La suite à demain.)

~**~~@@@**

Il y a, dit un auteur anglais, trois choses auxquelles une femme doit ressembler, et auxquelles aussi elle ne doit pas ressembler.

D'abord elle doit pas ressembler.
D'abord elle doit ressembler au limaçon, qui garde constamment sa maison; mais elle ne doit pas, comme cet animal, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède.

En second lieu, elle doit ressembler à un écho, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge; mais elle ne doit pas, comme l'écho, chercher à avoir le dernier mot.

Enfin elle doit être, comme l'horloge, d'une exactitude et d'une régularité parfaites; mais elle ne doit pas, comme l'horloge, faire assez de bruit pour être entendue.de toute la ville. Le premier acte une fois achevé, ce fut le tour des discours et des toasts; ils n'ont pas fait défaut.

Après avoir désigné M. le boursier Delavaux comme major de table, M. Pidou prit le premier la parole et rappela que le 15 décembre est le jour anniversaire de l'acceptation par le peuple vaudois de la Constitution qui nous régit; le toast de l'orateur fut au canton de Vaud, à l'harmonie entre le canton et son cheflie.

M. le conseiller d'Etat Duplan but à la commune, sauvegarde des libertés du canton.

Dans un discours développé, M. le syndic Dapples trouva matière à un toast dédié à la prospérité de Lausanne.

M. E. de Crousaz but ensuite à l'union entre bourgeois et habitants; — M. F. de Loys à l'union, dans le sein du Conseil communal, entre membres anciens et membres nouveaux; M. Voruz, à la nouvelle Municipalité; — M. Archinard, au Conseil d'Etat; — M. Sig. Marcel, au vénérable président du Conseil communal, M. Pidou. Ce toast détermina un véritable tonnerre d'applaudissements.

Au bout de quelques instants, M. Pidou se lève, et, d'une voix profondément émue, exprime à l'assistance combien le touchent les témoignages réitérés de confiance dont il est depuis tant d'années l'objet de la part de la population lausannoise; il ne les rapporte cependant point à sa personne, il aime à en faire honneur à certains souvenirs qui remontent à 1814 et 15. Cette allusion à la mémoire du landamman Pidou fut le signal de nouveaux applaudissements.

M. le préfet Dor remercie de la santé que lui avait portée quelques instants auparavant M. Charrière de Sévery.

M. Eytel a pris ensuite la parole, et, après une excursion dans le domaine de l'impôt, il a insisté sur le développement qu'a déjà pris et que doit prendre encore Lausanne, non-seulement sous le rapport de l'industrie et en général des intérêts matériels, mais aussi et surtout sous le rapport éducatif, qui constituera toujours la véritable et la plus relevée des industries de notre ville. M. Eytel boit au développement de Lausanne dans toutes les directions.

M. le conseiller d'Etat Duplan porte un toast à M. le syndic Dapples.

La série des discours a été close par M. Magnenat; puis les chants ont commencé, et, vers la fin de la soirée, les assistants ont entendu l'excellente troupe de la chapelle de St-Gall, qui s'est fait applaudir là comme partout.

Ce banquet, qui n'a cessé d'être à la fois digne et cordial, aura créé ou cimenté bien des relations personnelles, et ne laissera à ceux qui y ont participé que d'agréables souvenirs.

— Les personnes qui s'intéressent à la construction d'un théâ tre à Lausanne sont instamment priées de bien vouloir se rencontrer le mercredi 17 courant, à 2 heures après midi, à une réunion qui aura lieu dans la salle du Conseil communal, à l'Hôtel-de-Ville.

LE COMITÉ.

Morges. — C'est hier que le Conseil communal a procédé à l'élection de la Municipalité; il a fallu, comme à Lausanne et à Vevey, de nombreux tours de scrutin. Les nouveaux municipaux sont MM.:

Reymond, Jean; Bataillard, buraliste; Soutter, Henri; Muret, D'; Jaques, notaire; Hochreutiner, négociant; Borboën-Rosset; Moginier, capitaine; Foretay, architecte.

M. Jean Reymond a été élu syndic, et M. Jean Schopfer président lu Conseil communal.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

La fort belle aurore boréale qui a été vue avant-hier au soir dans potre ville, était sans doute visible, en même temps, dans beau-boup d'autres lieux. D'après son étendue et son élévation, on peut bien penser que ce grand phénomène magnétique était aperçu, au même moment de la plus grande partie de l'Europe.

On distinguait très nettement les jets verticaux de lumière et en voyait leur déplacement de l'Orient à l'Occident. Ce déplacement s'observe habituellement dans les aurores boréales; mais se que nous croyons être moins ordinaire, ce sont les lueurs blanches et ensuite roses que l'on voyait dimanche. Ces lueurs, bien léterminées, prenaient naissance à l'Occident et avançaient avec assez de rapidité vers l'Orient.

Nous rappelons que les aurores boréales sont très probablement un phénomène électrique qui se passe dans les couches les plus élevées de l'atmosphère. M. de la Rive, l'illustre savant de Genève, pense que l'électricité de l'air, en se combinant avec celle de la terre dans des couches d'air très raréfiées et très froides, produit ces jets brillants. Le mouvement de l'Est à l'Ouest s'explique par une influence magnétique du globe terrestre.

On sait que les aurores boréales exercent une influence très prononcée sur les lignes télégraphiques. Elles provoquent des courants irréguliers et anormaux dans les fils, et elles génent beaucoup le service ordinaire de la télégraphie. Il est probable que dimanche, dans la journée déjà, on s'est aperçu de ces perturbations électriques dans la plupart des grandes lignes de l'Europe centrale et septentrionale.

- Samedi, sur le marché, une femme vendait du seré pour du beurre; la couleur blanche qu'a ce dernier pendant la saison froide n'a permis de constater la fraude qu'après coup, et lorsque la police, avertie, est arrivée sur les lieux, la coupable avait disparu.
- Le bateau à vapeur l'Helvétie, qui, le 2 novembre, s'était échoué sur le rivage près du port d'Ouchy, a été ces derniers jours retiré de son lit de pierres et levé au-dessus de l'eau. Lorsqu'on a vu l'ouverture qui s'était faite à sa carène, on comprend que le travail des pompes employé les premiers jours pour le sauver ait été inutile. (Gazette.)
- Avant-hier dimanche, entre onze heures et midi, un déplorable accident est arrivé aux Eaux-Vives, près Genève. Cinq ouvriers étaient occupés sur le toit d'une maison dont la démolition avait été exigée; ils descendaient une des grosses poutres en la retenant avec une corde. Cette masure, composée d'un rezde-chaussée et de deux étages, était si peu solide, quoiqu'elle eût servi de demeure jusqu'à ce jour à une douzaine de ménages, que le poids de cette poutre a entraîné tout le bâtiment, qui s'est couché tout d'une pièce sur la voie publique, du haut en bas. Deux des ouvriers ont pu sauter sur le toit d'une maison voisine; mais, des trois autres, l'un a été tué sur le coup, une poutre lui ayant écrasé la poitrine; un autre a eu le bras cassé, le troisième a reçu de graves blessures au cou et à la tête.
- Le 6 décembre, un pêcheur a pris dans le lac de Wallenstadt un brochet de 68 livres.

Au moment où chacun commence à s'occuper d'étrennes, nous croyons ne pouvoir guère en recommander de préférables à une publication qui est maintenant bien connue parmi nous, quoiqu'elle n'ait pas encore sa place dans toutes nos maisons; nous voulons parler de la Famille, journal qui vient de terminer sa 3me année et forme un beau volume de 600 pages, illustré de 50 à 60 gravures fort bien tirées. C'est un recueil d'articles courts, variés, intéressants, embrassant les sujets les plus divers : histoire, voyages, littérature, nouvelles, sciences, poésie, etc., s'adressant aux campagnards comme aux citadins, instruisant, récréant les lecteurs de tous les âges, se faisant bien accueillir auprès de chaque foyer.

Donner comme cadeau de nouvel-an un abonnement à un pareil journal, c'est procurer à des amis une douce et utile récréation, une source de paisibles jouissances; c'est leur assurer pour chaque quinzaine un aliment pour l'esprit et pour le cœur, un passe-temps à la fois instructif et agréable. Ajoutons que si l'on tient compte de la quantité de matière qu'il donne (48 pages par mois) et des gravures soignées qu'il présente, ce journal, à 4 francs par an, est excessivement bon marché, ce qui ne gâte rien et le rend accessible à un plus grand nombre de personnes. Nous recommandons de tout notre cœur cette publication à ceux de nos lecteurs qui ne la connaissent pas encore, et qui, pour se la procurer n'auront qu'à passer ou à écrire au bureau de la Famille, 20, rue des Escaliers-du-Marché.

Etat civil de Lausanne.

MARIAGES ANNONCÉS.

Dimanche 14 décembre 1862.

Jean-Samuel Freymond et Marie-Louise Banderet. Ange Ferrari et Louise-Fréderique Marion.

Bourse de PARIS, du 15 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 3/8. — 3 %, 70.70. — 4 1/2, 97.95. — Crédit mobilier, 1115. — Chemins autrichiens, 508. — Lyon 1153. — Genève, 375. — Ouest-Suisse, 138.